

Accord tripartite sur le rapatriement de 72.000 réfugiés burundais cette année

PANA, 29 mars 2018 Bujumbura, Burundi - Le communiqué final de la réunion tripartite entre le Burundi, la Tanzanie et le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) prévoit le rapatriement, avant la fin de cette année, d'au moins 72.000 réfugiés burundais établis sur le sol tanzanien depuis la crise politique suite aux élections controversées marquées de violences de 2015.

L'accord a été paraphé par le ministre burundais de l'Intérieur, Pascal Barandagiye, l'ambassadeur tanzanien au Burundi, Rajabu Hassan Gamaha et Mme Gogo Hukportie, représentante du Hcr au Burundi, au terme de la 20^{ème} réunion de la Commission tripartite. La priorité sera donnée aux 19.148 réfugiés burundais qui sont déjà sur la liste candidats au retour volontaire, selon la même source. Le nombre total de réfugiés aujourd'hui établis en Tanzanie s'élève à 274.455 Burundais qui peuvent rentrer grâce à "la paix, la sécurité et la stabilité retrouvées" dans leur pays d'origine, reconnaît le communiqué de la tripartite. La tripartite compte sur l'appui en vivres du programme alimentaire mondial (PAM) pour aider à l'insertion temporaire des réfugiés burundais dans les communautés d'origine. Les chiffres du HCR font état d'un total de 427.959 réfugiés burundais répartis dans la sous-région, dont 58,7% de l'effectif se trouvent en Tanzanie, 20,8% au Rwanda, 10,9% en République démocratique du Congo(Rdc) et 9,5% en Ouganda. Un plus petit nombre de demandeurs d'asile burundais a trouvé temporairement refuge au Kenya, en Zambie, au Mozambique, au Malawi et en Afrique du Sud, selon toujours le HCR.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});